

65520 - Fonds d'attractivité

**Contrat Départemental - Fonds de développement et
d'attractivité - Rénovation des installations sportives de
la Communauté de Communes KOCHERSBERG
ACKERLAND - Phase 2 : extension du gymnase de
Truchtersheim**

CP/2020/219

Service chef de file :

J - Mission éducation, sport, jeunesse

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin a décidé, par délibération du Conseil Départemental n° CD/2016/158 du 8 décembre 2016 et CD/2017/004 du 20 mars 2017, de développer un partenariat renforcé avec les acteurs locaux en mettant en œuvre des contrats départementaux de développement territorial et humain. Ces contrats constituent le volet stratégique du partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Ils ont vocation à traduire une ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs des territoires.

Le projet d'attractivité et de développement du renforcement de l'offre sportive à destination des collèges de Truchtersheim et de Pfulgriesheim, co-construit entre le Département, la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland, le collège de Truchtersheim, le collège de Pfulgriesheim, l'association Achenheim Truchtersheim Handball et les autres associations sportives de Truchtersheim, s'inscrit dans l'enjeu prioritaire, "Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de services au public" avec pour objectif opérationnel "d'améliorer l'offre en équipements sportifs des collégiens".

Par délibération de la Commission Permanente du 6 mai 2019, le Département s'est engagé à soutenir financièrement les deux phases de ce projet et a approuvé les termes du projet de convention de partenariat à conclure avec la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland et l'association Achenheim Truchtersheim Handball.

Pour la première phase, comprenant la rénovation du Centre Sportif du Kochersberg, la rénovation du gymnase de la Souffel à Pfulgriesheim et la rénovation du terrain synthétique à Truchtersheim, une subvention d'investissement de 285 879 € a été attribuée à la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer à la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland une contribution financière de 777 900 euros au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité pour la seconde phase du projet global de rénovation des installations sportives de la Communauté de Communes Kochersberg Ackerland, à savoir, le projet d'extension du Centre Sportif du Kochersberg de Truchtersheim.

La volonté de l'Exécutif départemental est d'accompagner le développement des territoires sur la durée, en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des habitants, des associations, des entreprises. A cet effet, le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Ouest, approuvé par le Conseil Départemental le 11 décembre 2017, constitue un cadre de partenariat entre le Département du Bas-Rhin et les acteurs locaux disposés à travailler ensemble autour d'enjeux prioritaires et d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires.

La délibération N°CP/2019/117 de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Bas-Rhin en date du 6 mai 2019 approuve la convention partenariale pour la rénovation des installations sportives de la Communauté de Communes du Kochersberg Ackerland et valide à ce titre, le partenariat entre le Département du Bas-Rhin, la Communauté de Communes du Kochersberg Ackerland, ainsi que l'association Achenheim Truchtersheim Handball. Cette convention a été signée par les partenaires en date du 10 janvier 2020.

En 2019, certains projets n'étaient pas suffisamment avancés dans leur réflexion et leurs études pour permettre de voter une subvention au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité des contrats de développement territorial et humain, et notamment le projet d'extension du Centre Sportif du Kochersberg à Truchtersheim. L'éligibilité du projet au dispositif du Contrat Départemental a bien été validée dans la Convention partenariale approuvée le 6 mai 2019 par délibération N°CP/2019/117 de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Bas-Rhin.

De ce fait, la convention partenariale prévoit la possibilité de conclure des conventions d'application pour ces projets en vue de préciser leur coût, leur plan de financement ainsi que de définir les conditions et modalités de leur financement par le Département.

Le second projet est maintenant mûr pour une mise en œuvre opérationnelle par la Communauté de Communes du Kochersberg Ackerland en qualité de porteur de projet et concerne l'axe stratégique « Conforter, maintenir et pérenniser l'offre de service au public » (article 1 de la convention partenariale) :

- L'extension du Centre Sportif du Kochersberg à Truchtersheim

➤ **Extension du Centre Sportif du Kochersberg à Truchtersheim :**

Le projet d'extension consiste en la création d'une salle d'évolution de 1056m², des rangements pour l'ATH et le collège, de nouveaux sanitaires et vestiaires, une salle de réunion d'environ 30m². Un hall d'accueil unique assurera la jonction entre la salle existante et la nouvelle salle d'évolution. La Communauté de Communes sera maître d'ouvrage pour l'ensemble du projet.

LE PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET D'EXTENSION DU CENTRE SPORTIF DE TRUCHTERSHEIM

Le coût du projet d'extension du Centre Sportif du Kochersberg de Truchstersheim se monte à **2 593 000,00€ HT**.

Le plan de financement de ce projet s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant HT	Nature	Montant
Travaux	2 300 000,00 €	Subventions à percevoir	
Maîtrise	252 500,00 €	Etat - DETR	575 000,00 €

d'œuvre			
Etudes préalables	5 000,00 €	Région Grand Est	638 125,00 €
Divers frais	17 500,00 €	Conseil Départemental du Bas-Rhin	777 900,00 €
Assurance DO	18 000,00 €		
		Autofinancement	
		Communauté de Communes du Kochersberg	610 148,14 €
TOTAL HT	2 593 000,00 €		
TVA 20,00 %	518 600,00 €	Fonds de compensation de la TVA	510 426,86 €
TOTAL TTC	3 111 600,00 €	TOTAL	3 111 600,00 €

La Communauté de communes a également sollicité le soutien financier de la Région et la DETR.

Il est proposé d'attribuer à la Communauté de Communes du Kochersberg Ackerland, une aide financière de 30% du montant éligible de 2 593 000,00 € HT au titre du Fonds de développement et d'attractivité, soit 777 900,00 €.

Pour mémoire, le soutien du Département au titre du Fonds de développement et d'attractivité s'est élevé à 285 873,00 € pour la phase 1, ce qui représente 30% des montants éligibles des projets.

La Commission Territoriale Ouest, réunie le 31 août 2020, a émis un avis favorable sur ces propositions.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
FAED 2018/1	G 2018 2021 Fonds d'Attractivité et Développement	96 000 000,00 €	23 599 973,00 €	777 900,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- confirme les engagements pris par délibération N°CP/2019/117 de la Commission

Permanente du Conseil départemental du Bas-Rhin en date du 06 mai 2019 dans le partenariat renforcé du Département du Bas-Rhin avec la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland, dans le cadre de la démarche du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action ouest,

- décide d'attribuer à la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland, une aide financière de 777 900,00 €, soit 30% du montant éligible de 2 593 000,00 € HT au titre du Fonds de développement et d'attractivité pour le projet d'extension du Centre Sportif du Kochersberg à Truchtersheim ;

- approuve les termes du projet de convention d'application et financière afférente au projet précité, à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland, en vertu de la convention partenariale du 10 janvier 2020 et destinées à permettre le versement de la subvention précitée pour le projet évoqué ci-avant ;

- autorise son Président à signer la convention d'application et financière précitée, jointes en annexe à la présente délibération.

Strasbourg, le 04/09/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY